

Lettre à l'échevine de l'Instruction de Bruxelles-ville :

(23 septembre 2016)

Madame l'Echevine,

Une amie a signalé sur Facebook que les écoles de la Ville de Bruxelles interdisait désormais aux mamans voilées d'accompagner les sorties scolaires. Cette décision semble avoir été prise "en stoemeling", les enseignant-e-s étant chargé-e-s de la communiquer aux parents en début d'année.

Pas besoin de porter le foulard ni même d'être musulman-e pour trouver cette décision, copie d'un débat très français, totalement absurde. Depuis quand les mères doivent-elles paraître "neutres" ? Les papas barbus sont-ils également exclus, et à partir de quelle longueur de barbe ? (à supposer que vous encouragez les papas à s'impliquer davantage dans l'éducation de leurs enfants, ce qui serait nettement plus efficace pour encourager l'égalité hommes/femmes)

Outre l'absurdité, cette décision est dangereuse : si vous voulez fabriquer de futur-e-s "radicalisé-e-s", allez-y, humiliez les mères.

En espérant que les réactions se multiplieront, qu'un vrai débat pourra avoir lieu et que cette décision sera retirée.

Veillez agréer, Madame l'Echevine, l'expression de mon indignation la plus sincère,

Réponse reçue le 26 octobre :

Concerne : accompagnement scolaire des parents

Chère Madame,

J'accuse réception de votre mail concernant l'accompagnement des parents lors des sorties scolaires.

Comme vous l'avez peut-être lu dans mon communiqué de presse, aucune nouvelle disposition réglementaire n'a été adoptée.

L'enseignement de la Ville appartient au réseau officiel subventionné et présente un caractère non confessionnel. C'est un enseignement neutre, c'est-à-dire objectif, libre de toute appartenance philosophique, politique ou religieuse afin d'assurer le respect des convictions personnelles de chacun.

Ainsi le projet éducatif auquel tous les parents ont souscrit est explicite : le Pouvoir Organisateur et le personnel sont tenus de s'abstenir de tout prosélytisme, qu'il soit politique, philosophique ou religieux . Cette interdiction s'adresse bien sûr au personnel mais également à tout intervenant externe amené à encadrer des élèves dans le cadre des cours et d'activités extrascolaires. Ce personnel « assimilé » doit évidemment répondre aux mêmes conditions que les employés (certificat de bonne vie et

mœurs, neutralité, ...) afin de préserver la cohérence de notre projet éducatif et de garantir la sécurité des enfants.

En aucun cas, le règlement des écoles de la Ville de Bruxelles concernant la neutralité ne s'applique aux parents lorsqu'ils accompagnent leur enfant durant des activités qui leur sont ouvertes. La différence entre les notions d'encadrement et d'accompagnement est fondamentale et pertinente puisque dans le premier cas, la personne qui encadre dispose d'une autorité sur tous les enfants et engage sa responsabilité et la nôtre par délégation tandis que dans l'autre, le parent qui accompagne son enfant ne dispose pas de cette autorité, ni d'une quelconque responsabilité.

Par ailleurs, outre le respect des règles (dont la neutralité, bonne vie et mœurs, signature d'un contrat de volontariat...) en matière d'encadrement externe, se pose la question de l'opportunité pédagogique de permettre aux parents, en toutes circonstances, d'accompagner leurs enfants du point de vue de leur socialisation et de la rupture d'égalité que cela peut entraîner entre ceux dont les parents n'accompagnent pas ou ne savent pas accompagner parce qu'ils travaillent (comme les pères comme vous le soulignez vous-mêmes) et ceux qui accompagnent les sorties scolaires.

Je tiens à vous rappeler que c'est mon action (procédure d'inscription transparente et équitable)

Echange échevine Instruction Bruxelles Ville

Écrit par Administrator

Mercredi, 26 Octobre 2016 16:37 -

qui a ouvert les établissements de la Ville de Bruxelles à tous, sans discrimination aucune parce que je suis convaincue que la diversité est une richesse.

Le procès d'intention, la démagogie et la manipulation politique qui ont été faits d'un simple rappel des règles par la Direction sont intellectuellement malhonnêtes.

Veillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Faouzia HARICHE,

Echevine de l'Instruction Publique,

de la Jeunesse et de la Petite Enfance

Dont acte : le règlement n'est pas nouveau, mais l'humiliation reste la même